

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisser
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglange • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne
Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



© Guillaume Ramon

Édito

Un exercice national de gestion de crise nucléaire sur le CNPE de Cattenom aura lieu les mardi 17 et mercredi 18 octobre 2017. Cet exercice permettra de tester l'organisation que mettent en place l'exploitant et les pouvoirs publics afin de faire face à un accident nucléaire, ainsi que la coopération entre les autorités françaises, allemandes, belges et luxembourgeoises. Le premier jour sera consacré à la gestion de la circulation des informations et de la communication en gestion de crise. Cette thématique concerne à la fois l'échelon local, avec la mobilisation de la préfecture (délai de publication des communiqués de presse, réponse aux sollicitations des médias...), et national, avec celle des services de l'État (mise en place de cellules de réponse internes). Le deuxième jour sera dédié à l'évacuation – théorique puisque cet exercice aura lieu sur le papier – des populations de onze communes et de deux enclaves de Thionville. Différents leviers seront actionnés : la priorisation de l'autoroute A31 ; l'évacuation des habitants, eu égard aux caractéristiques de chacun (scolaire, personne à mobilité réduite ou sans moyen de transport...), leur recensement et leur acheminement vers des lieux d'accueil ; la gestion des travailleurs transfrontaliers. De nombreux acteurs seront étroitement associés à cet exercice de grande ampleur, dont la CLI de Cattenom et des partenaires transfrontaliers. Une journée d'information et d'échanges avec les populations sera organisée en amont.

Rachel Zirovnik
Vice-Présidente de la CLI
Conseillère Départementale
du canton de Yutz
Maire de Mondorff

À LA UNE ●●●

Force d'action rapide du nucléaire Intervenir en moins de 24 heures

Du 15 au 19 mai, la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) a mené un exercice grandeur nature au CNPE de Cattenom. Sa mission : assurer le réapprovisionnement en eau, air et électricité sur un site nucléaire, en cas de cataclysme majeur.



© CHIFE de Cattenom

Suite au retour d'expérience de l'accident de Fukushima, EDF a constaté qu'en situation de crise, il était nécessaire de pouvoir mobiliser des ressources humaines et matérielles permettant de compléter l'existant en matière de gestion de crise sur chaque site nucléaire. C'est ainsi que, dès 2012, est née la FARN : une Force d'action rapide nucléaire, chargée d'intervenir en moins de 24 heures sur une centrale gravement accidentée pour appuyer les équipes de conduite et mettre en œuvre des moyens autonomes de réalimentation en eau, air et électricité.

■ 300 personnes mobilisables

La FARN recense quatre bases régionales : à Civaux (Nouvelle-Aquitaine), Paluel (Normandie), Dampierre (Centre-Val-de-Loire) et Bugey (Auvergne-Rhône-Alpes). Chacune regroupe 5 équipes de 14 personnes volontaires, soit, au total, environ 300 personnes mobilisables. Des hommes et des femmes agents EDF, dont les compétences conjuguées (conduite, maintenance, logistique...), per-

mettent de répondre à des situations de crise extrêmes. Les services régionaux de la FARN disposent de moyens tels que groupes électrogènes, compresseurs, pompes, véhicules de transport tout terrain et moyens de manutention associés. Ces moyens peuvent arriver sur le site accidenté en moins de 12 heures, et sont opérationnels en moins de 24 heures. L'objectif est de limiter la dégradation de la situation, de confiner les effluents et d'éviter la dégradation du combustible.

■ Exercice catastrophe

Un exercice grandeur nature (le deuxième en deux ans) s'est déroulé à la centrale de Cattenom du 15 au 19 mai dernier. Une centaine d'hommes et de femmes, membres de la FARN et du CNPE, ont fait face à une situation d'extrême urgence : rétablir l'alimentation en eau, air et électricité après un séisme. D'importants moyens ont été déployés, tels que des barges et un hélicoptère. Cet exercice a pour but de préparer les équipes aux interventions dans des situations hautement improbables.

Bilan 2016 et actions 2017

Modernisation et sécurisation

Entre la troisième visite décennale de l'unité n° 1 et la mise en service du premier diesel d'ultime secours (unité n° 3), les années 2016 et 2017 s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Grand Projet Industriel d'EDF, également connu sous la dénomination de « Grand Carénage ».

■ 2016, phase aiguë du Grand Projet Industriel

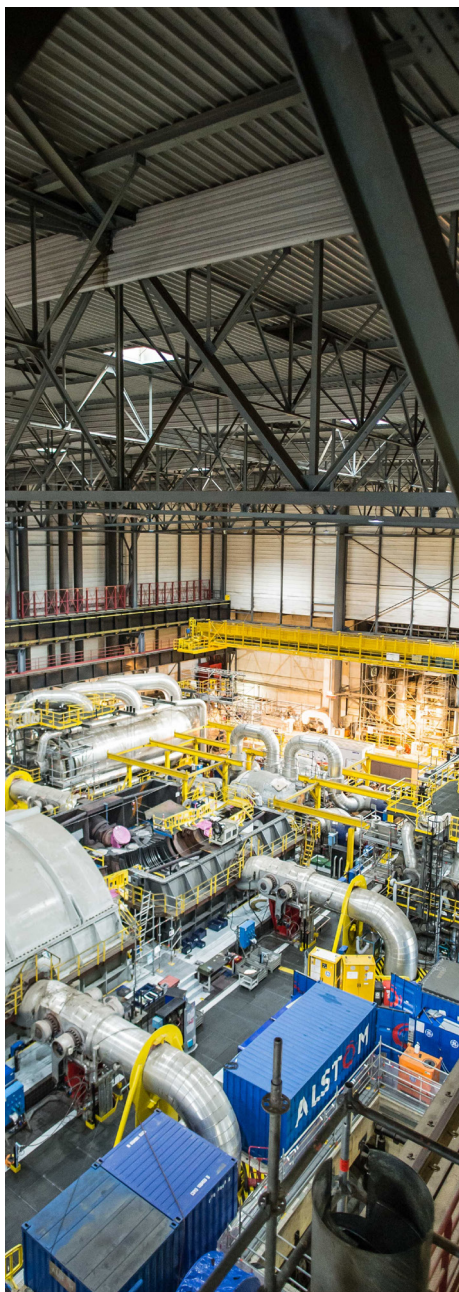
En 2016, le CNPE de Cattenom a produit 31,2 milliards de kWh, soit l'équivalent de 75 % de la consommation de la région Grand Est, tout en émettant de très faibles émissions de CO₂ (15 millions de tonnes économisées par an). Le site comptait 1 379 salariés EDF et plus de 700 prestataires permanents.

Ambitieux programme de modernisation, le Grand Carénage vise à préparer une possible prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires au-delà de 40 ans et à intégrer les dispositions post-Fukushima décidées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). En 2016, le site de Cattenom est entré de plain-pied dans ce programme, avec la troisième visite décennale de l'unité de production n° 1, du 28 mai au 25 octobre. Lors de celle-ci, l'unité de production a fait l'objet de contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants, que sont la cuve du réacteur, le circuit primaire et l'enveloppe du bâtiment réacteur, afin de garantir la sûreté des installations. Comme pour tout arrêt programmé, des travaux de

maintenance courante ont été réalisés et un tiers du combustible contenu dans le réacteur a été remplacé. Par ailleurs, les équipes ont rénové et modernisé l'installation : modernisation du contrôle commande, remplacement des pôles du transformateur principal, rénovation du condenseur en salle des machines.

En outre, en 2016, la centrale de Cattenom a procédé à deux arrêts programmés (appelés « visites partielles ») sur l'unité de production n° 4, puis l'unité de production n° 3. Lors de ces arrêts, un tiers du combustible contenu dans les réacteurs a été remplacé. L'épreuve hydraulique des générateurs de vapeur et une intervention sur le condenseur de la salle des machines ont également été réalisées. Au total, 172 millions d'euros ont été consacrés à ces travaux.

Par ailleurs, le CNPE travaille toujours à améliorer sa sûreté. 37 événements significatifs de niveau 0 (sans aucune importance du point de vue de la sûreté) et 6 de niveau 1 (sans aucune conséquence au sein et à l'extérieur du site) ont été déclarés à l'ASN dans



© Photos: CNPE de Cattenom

Prévention du risque légionelles

Un équilibre entre les traitements chimiques et le risque biologique

Les tours aéroréfrigérantes des centrales sont des milieux humides favorables à la prolifération de micro-organismes, dont certains – légionelles, amibes – sont pathogènes. Leur dispersion dans l'atmosphère ou dans les eaux peut être une source de risque pour la santé. La maîtrise de ce risque fait l'objet d'obligations réglementaires, renforcées par la décision n° 2016-DC-0578 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) du 6 décembre 2016.

Cette décision fixe notamment des limites de concentration de micro-organismes à ne pas dépasser. En cas d'atteinte de ces « seuils de propreté », des actions de traitement doivent être entreprises, et les autorités informées (ASN, préfecture et Agence Régionale de Santé). Si le dépassement se confirme, l'installation doit être mise à l'arrêt.

L'exploitant doit, dans tous les cas, procéder à une analyse des risques, effectuer des mesures régulières, et définir et mettre en œuvre des stratégies de traitement préventif et curatif.

Le traitement des micro-organismes nécessite l'utilisation de produits biocides chimiques, tels que la monochloramine, comparables à ceux utilisés pour les eaux de piscine. Une partie de ces produits se retrouve dans les rejets aqueux de la centrale. Or, ceux-ci sont également soumis à des limites de concentration fixées dans la décision n° 2014-DC-0416 de l'ASN.

Les stratégies de traitement développées par l'exploitant doivent donc trouver l'équilibre susceptible d'assurer aussi bien la maîtrise des risques biologiques que la maîtrise des rejets chimiques de la centrale.



le domaine de la sûreté, ainsi que 8 de niveau 0 en radioprotection. 12 événements concernant l'environnement ont été déclarés. Enfin, 17 inspections – dont 3 inopinées – et 8 visites de chantier ont été menées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

La protection de l'ensemble des intervenants est également une priorité pour la centrale, qui a enregistré 3 accidents par million d'heures travaillées sur 12 mois glissants. Ce nombre est très inférieur à celui affiché par d'autres secteurs industriels. En outre, aucun intervenant EDF ou prestataire n'a dépassé la limite annuelle de doses de radiation absorbées.

2017, des investissements pour l'avenir

Moins impressionnante mais tout aussi importante que 2016, l'année 2017 se concentrera sur la poursuite de l'intégration des prescriptions de l'ASN post-Fukushima, avec notamment la mise en service du premier diesel d'ultime secours (unité n° 3). D'ici fin 2018, chaque unité devra être équipée de ce groupe électrogène, qui, grâce à son autonomie de 72 heures, permettra, en cas de situation extrême, de sécuriser encore plus l'alimentation électrique du site. Les diesels d'ultime secours des trois autres unités du CNPE de Cattenom sont également en cours de réalisation.

Par ailleurs, une visite partielle de l'unité n° 2 a été effectuée (de février à mai), avec, au programme, le remplacement d'un tiers du combustible, de nombreuses interventions de contrôle et de maintenance (contrôle des tubes guides de grappes, nettoyage des générateurs de vapeur...) et des modifications sur les installations. L'unité n° 4 sera arrêtée cet été pour simple rechargement et quelques travaux de maintenance et de contrôle.

En parallèle, les équipes de la centrale préparent le terrain pour la troisième visite décennale de l'unité n° 2 en 2018, prochain chantier d'envergure du Grand Carénage.

3


LE CHIFFRE

96,2 %


Au 2 mai 2017, le taux de retrait des boîtes de comprimés d'iode par les établissements scolaires du PPI de Cattenom s'élevait à 96,2 % (96 % au niveau national). Il était de 52,9 % pour les particuliers et de 37,4 % pour les entreprises et établissements recevant du public (respectivement 51 % et 38 % au niveau national). Ces comprimés permettent aux populations riveraines de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. Gratuits, ils sont disponibles en pharmacie sur présentation du bon de retrait transmis début 2016 ou d'un justificatif de domicile pour les nouveaux habitants. En cas d'alerte nucléaire, d'autres réflexes doivent être associés à l'ingestion d'iode : se mettre à l'abri dans un bâtiment, se tenir informé, ne pas aller chercher ses enfants à l'école, limiter ses communications téléphoniques et se préparer à une éventuelle évacuation.

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous habitez dans un rayon de 10 km autour d'une centrale nucléaire






J'ANTICIPE
et je vais retirer mes comprimés d'iode



Gratuit
en pharmacie avec mon bon de retrait*

www.distribution-iode.com

0 800 56 60 20 Service à votre domicile

* Votre bon de retrait vous a été adressé par courrier à votre domicile.

© Campagne iode 2016

CNPE de Cattenom

Deux événements significatifs de niveau 1

Entre novembre 2016 et mai 2017, le CNPE de Cattenom a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) deux événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES. Aucun n'a eu de conséquence sur la sûreté des installations.

Le 15 novembre, les équipes EDF ont détecté un défaut sur l'un des automates (ou calculateurs) chargés de transmettre des ordres d'arrêt automatique du réacteur en cas de défaillance des équipements. Dans le cas présent, il s'agissait des équipements situés dans la partie non nucléaire des installations (turbine et condenseur) de l'unité n° 2. Le second automate assurant la même fonction est toujours resté pleinement opérationnel. Le calculateur défaillant a été réparé le 28 novembre. En raison du dépassement du délai de réparation prévu par les règles d'exploitation (24 heures), la centrale a déclaré le 30 novembre à l'ASN cet événement au niveau 1 sur l'échelle INES.

Le 27 avril, au cours de l'arrêt programmé de l'unité n° 2, un défaut a été identifié sur le dispositif de graissage d'une pompe située sur l'un des deux circuits d'injection de secours. Ces circuits permettent, en cas d'accident, d'introduire de l'eau borée dans le circuit primaire du réacteur afin d'assurer le refroidissement du cœur. Le dispositif a été remis en conformité le 3 mai. La fonction d'injection a toujours été assurée par une deuxième pompe redondante. Le 3 mai, cet événement a été déclaré à l'ASN comme événement significatif sûreté de niveau 1 du fait de sa détection tardive (la non-conformité daterait, a priori, de la dernière grosse opération de maintenance réalisée en 2008).

Réunion publique de la CLI

Rendez-vous le 9 novembre

La prochaine réunion de la CLI de Cattenom sera ouverte au public. Elle aura lieu le jeudi 9 novembre 2017 à 14 h au Service départemental d'incendie et de secours de Thionville. Cette opportunité est offerte une fois par an au public, suite à la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. L'année dernière, la réunion du 10 novembre avait attiré sept personnes non membres. Les thématiques abordées ont trait à l'actualité du nucléaire, du CNPE de Cattenom et de la Commission Locale d'Information.

Les membres de la CLI

Patrick Weiten, Président de la CLI, Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Yutz | Philippe Leroy, Sénateur de la Moselle | Dr Khalifé Khalifé, Conseiller Régional | Rachel Zirovnik, Vice-Présidente de la CLI, Conseillère Départementale du canton de Yutz | Isabelle Rauch, Vice-Présidente du Conseil Départemental - canton de Metzervisse | Pierre Zenner, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse | Pauline Lapointe-Zordan, Vice-Présidente du Conseil Départemental - canton de Thionville | Olivier Rech, Conseiller Départemental du canton de Thionville | Katia Muller, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville | Laurent Steichen, Vice-Président du Conseil Départemental - canton de Bouzonville | Katia Genet-Maicion, Vice-Présidente de la CC Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Berg-sur-Moselle | Denis Baur, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen | Guy Kremer, Représentant de la CCCE, Maire de Boust | Jean Wagner, Représentant de la CCCE, Maire de Gavisse | Marie-Marthe Dutta-Gupta, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem | Gérard Guerder, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack | Jean-Marie Mizzon, Vice-Président de la CA Portes de France Thionville (CAPFT), Maire de Basse-Ham | Henri Boguet, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy | Marc Ferrero, Assesseur de la CAPFT, Maire d'Havange | Patrick Becker, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Kuntzig | Jean Klop, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom | Jean Kieffer, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner | Jean-Luc Niedercorn, Représentant de la CC des Trois-Frontières, Maire de Kirschnaumen | Bernard Zenner, 1^{er} adjoint au Maire de Cattenom | Jean Oury, Institut Européen d'Écologie | Dr Bernard Py, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle | Marc Tabouret, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie | Marcel Philippon, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique | Léon Hoff, CGC | Patrick Mangenot, CFDT | Jean-Luc Hagen, CGT | Un représentant CFTC | Marc Houver, DGS du Conseil Départemental de la Moselle | Colonel Vallier, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle | Anne Ribayrol-Flesch, CESER | Serge Febvre, Vice-Président Commerce à la CCI Moselle | Marie-Laurence Herfeld, Représentante de la profession agricole, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle | Dr Jean-Paul Merlin, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins | Thierry Bonnet, Sous-Préfet de Thionville | Sylvain Geny, Directeur du SIACEDPC | Michel Mulic, Délégué territorial de l'ARS pour la Moselle | Thierry Rosso, Directeur du CNPE de Cattenom | Jean-Cyr Darby, Directeur de la Communication du CNPE de Cattenom | Emmanuelle Gay, Déléguée territoriale de l'ASN Strasbourg | Pierre Bois, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN | Wolfram Leibe, Maire de la Ville de Trèves | Günther Schartz, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg | Daniela Schlegel-Friedrich, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern | Thomas Seilner, Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre | Guy Bley, adjoint au Haut-Commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg | Dan Biancalana, SYVICOL, Échevin de Dudelange | Véronique Biordi, Bourgmestre d'Aubange | Stéphane Cools, Ministère de l'Environnement de la Wallonie | Didier Ossemond, Président de GIM'Est | Roger Spautz, Greenpeace Luxembourg.

La lettre de la CLI dans les mairies et EPCI. La Lettre de la CLI du CNPE de Cattenom est désormais uniquement disponible dans les mairies et EPCI du PPI. Vous pouvez consulter ou télécharger tous les numéros, accessibles également en allemand, sur le site du Conseil Départemental de la Moselle. www.moselle.fr/cli